Une militante des Insoumises agressée dans un contexte de tensions entre associations

15/02/2008 à 16h41

Une information judiciaire pour *“dégradations et violences volontaires en réunion, avec préméditation”* a été ouverte, mercredi 13 février, après l’agression commise contre des militantes des Insoumises, une association créée par d’anciennes adhérentes de Ni putes ni soumises (NPNS), en désaccord notamment avec l’entrée au gouvernement de la fondatrice du mouvement, Fadela Amara. Dimanche 3 février, un groupe de cinq hommes avait fait irruption dans un lieu privé, à Paris, où se tenait une réunion des Insoumises rassemblant treize personnes.

“Les membres de ce commando ont renversé la table de réunion sur les militantes, cassé une partie du matériel et proféré des menaces verbales. Une militante, prise à partie, a été molestée, jetée contre le mur et frappée”, expliquent les Insoumises dans un communiqué. *“Celui qui semblait être le meneur du commando a déclaré vouloir “faire passer un message”. A plusieurs reprises, il a demandé si “le message* (était) *clair””*, ajoute Safia Lebdi, présidente des Insoumises. Le parquet de Paris évoque un *“règlement de comptes”* comportant probablement une *“dimension politique”*.Deux des agresseurs n’étaient pas cagoulés et ont été identifiés par les militantes, qui les connaissaient dans le cadre d’anciennes activités associatives à SOS-Racisme et NPNS. Ces déclarations ont conduit au placement en garde à vue de Gilles Guilain, qui a été mis en examen pour *“dégradations et violences volontaires”*, mercredi 13 février, puis placé sous contrôle judiciaire. Devant les enquêteurs, M. Guilain a reconnu l‘*”intrusion”* et mis en avant un contentieux personnel avec la présidente des Insoumises, Safia Lebdi. Il a indiqué

avoir été en état d’ébriété au moment des faits. Cette version est contestée par l’association. *“A aucun moment, ils n’ont prononcé le prénom de Safia. Ils demandaient : “Vous avez bien compris ?” à l’ensemble des militantes”*, témoigne l’une d’entre elles, Sophie Lejeune, qui s’est vu reconnaître deux jours d’incapacité totale de travail.

suite